

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

29 novembre 2021

Heure : 19H00 / 21H15
Taupin

Lieu : Salle Louis

Présents

A.Vallet : maire

L.Bianchi : 1er adjoint

Conseillers municipaux :

Mmes N.Bretin, C.Leyreloup, M.Grangeon, C.Lafond

M. A.Boutry, T.Parin. L.Jacq, L.Faraut

Excusés : Mme N.Hoslet

Absents :

Pouvoirs :

Mme N.Hoslet donne pouvoir à M. A.Vallet.

Points abordés selon ordre du jour :

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et fait l'appel des membres de l'équipe municipale.

Le quorum est atteint.

1 / Délibération portant sur les nouveaux statuts de la Communauté de Communes « Amognes Cœur du Nivernais » :

M. le maire expose les nouveaux statuts de la Communauté de Communes (statuts validés par le conseil communautaire du 29 septembre 2021) :

- nouvelles compétences portant sur la « mobilité » (loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019),
- nouvelle rédaction sur la forme des statuts.

=> à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident d'adopter les nouveaux statuts de la Communauté de Commune « Amognes Cœur du Nivernais » et de notifier la présente décision au Président de la Communauté de Communes.

2 / Délibération portant sur une décision modificative budgétaire :

M. le maire fait part aux membres du conseil de la nécessité de procéder à une modification budgétaire :

Chapitre 65 : Indemnités : + 2.020,00 €

Chapitre 012 : Charges de sécurité sociales et de prévoyance : + 182,00 €

Soit un montant de 2.202,00 €

Chapitre 74 : Subvention : - 200,00 €

Chapitre 70 : Autres produits : - 477,00 €

Chapitre 70 : Redevances et droits des services périscolaires : - 800,00 €

Chapitre 75 : Autres produits divers : -725,00 €

Soit un montant de 2.202,00 €

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident la modification budgétaire de l'exercice 2021.

3 / Délibération portant sur l'inscription à l'état d'assiette la parcelle 6 des Bois de Semelin :

Sur proposition de l'Office National des Forêts, M. le maire fait part de la nécessité de délibérer pour l'inscription à l'état d'assiette la parcelle 6 pour un volume estimé à 30 m3. Les affouages correspondent à des billons de feuillus durs.

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent d'inscrire à l'état d'assiette les bois de la parcelles 6.

4 / Délibération portant sur les tarifs de location de la salle Louis Taupin :

M. le maire fait part de la nécessité de se concerter sur les tarifs de la salle Louis Taupin. Suite à de nouvelles charges (augmentation des tarifs de l'électricité, réfection du parquet, achat d'une armoire pour le bionettoyage...) M. le maire propose l'augmentation des tarifs :

- habitant de Billy-Chevannes → 160 € au lieu de 150 €
- habitant extérieur → 260 € au lieu de 250 €.

Tout autre besoin de location sera étudié notamment la location pour une seule journée.

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022.

5 / Délibération portant sur une demande de subvention par une famille pour l'obtention d'une mention au baccalauréat :

M. le maire informe les membres du conseil d'une demande de subvention pour un enfant ayant obtenu son baccalauréat avec mention.
La parole est donnée à chacun.

=> à la majorité, les membres du Conseil municipal ne donnent pas suite à la demande de subvention.

Pour : 4

Contre : 6

Abstention : 1

6 / Délibération portant sur les tarifs du repas de la cantine scolaire :

M. le maire aborde la question du tarif de la cantine scolaire (3,95 €).

Il rappelle que la commune assume à sa charge le transport des repas et fait part de l'augmentation significative des prix du carburant diesel.

Ainsi, il propose une augmentation du prix du repas de 5 centimes.

Le prix du repas prendra en compte, conformément à la convention avec le restaurant « Le Bossu », l'indice INSEE à compter du 1^{er} janvier 2022.

=> à la majorité, les membres du Conseil municipal valident une augmentation du prix du repas de 3 centimes d'euros à compter du 1^{er} janvier 2022.

Pour : 8

Contre : 1

Abstention : 2

7 / Délibération portant sur la demande d'arrêté portant sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie :

M. le maire fait part de la demande du SDIS d'un arrêté de Défense Extérieure Contre l'Incendie mentionnant notamment la gestion règlementaire des bornes incendie réparties sur l'ensemble de la commune (état des points d'eau, l'accessibilité...).

Celles-ci font l'objet d'un contrôle annuel par le SDIS et dorénavant tous les 3 ans par la société Hydr'Elec qui contrôle les débits.

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal arrêtent la Défense Extérieure Contre l'Incendie de la commune de Billy-Chevannes.

8 / Informations diverses :

→ Demande d'arrêté « Déploiement de la fibre » pour autorisation d'intervention sur voirie :

M. le maire fait part de la demande d'arrêté de la société AGT(Avant-garde Télécom) pour réaliser les travaux de déploiement de la fibre sur la commune de Billy-Chevannes à compter du 15 novembre 2021 et pour une période de 180 jours.

Les membres du Conseil municipal autorisent la société prestataire à occuper temporairement la voirie pour l'aiguillage et le tirage des câbles de fibre optique dans les infrastructures France Télécoms existantes.

L'arrêté signé par M. le maire a été transmis à la préfecture.

→ Demande de rencontre de la société VENTELYS – Agrivoltisme :

M. le maire fait part d'un contact téléphonique avec la responsable de la société afin d'organiser une rencontre pour évoquer le développement dans la Nièvre de l'Agrivoltisme.

Une seconde société a également pris contact par mail.

Il est décidé par le conseil de rencontrer la responsable (maire, adjoint et deux conseillers municipaux).

→ Opération 1.000 arbres menée par le Conseil Départemental :

Pour la deuxième année consécutive, le Conseil Départemental conduit l'opération 1.000 arbres à destination des communes de la Nièvre.

M. le maire a inscrit la commune pour un projet de plantation d'une haie de 50 mètres d'essences mellifères.

La plantation sera le long de la voie communale « route de Patry »

→ Noël des enfants :

Les bons cadeaux King Jouet pour les enfants de 0 à 10 ans et Chambre du commerce pour les enfants de 11 et 12 ans ont été transmis aux parents.

Pour Noël 2022, un spectacle de magie a été retenu.

→ Repas des Aînés 2021 :

En raison du contexte sanitaire, les membres du conseil municipal ont décidé d'annuler le repas des Aînés programmé le 12 décembre 2021 au restaurant à Bona.

Les colis individuels et doubles seront distribués très prochainement.

→ Travaux du cimetière :

Comme convenu, les travaux du mur du cimetière ont été finalisés le samedi 16 octobre 2021.

M. le maire remercie Mme N.Hoslet, M. A.Boutry, M. L.Bianchi pour leur participation.

→ Montant du devis de placo pour l'appartement du 1^{er} étage de la mairie et la cage d'escalier :

La société MQS a fait parvenir le devis demandé (montant 15.000,00 €).
Le devis de plomberie est en attente.

→ Rencontre avec Mme la directrice du CAUE (Conseil, Architecture, Urbanisme, Environnement) pour un projet d'embellissement de la rue du bourg :

M. le maire a sollicité Mme Claire-Hélène Delouée, directrice du CAUE, pour évoquer la re-végétalisation de la rue du bourg dans le cadre de son embellissement.

Après une visite sur site, il a été décidé d'animer un groupe de travail (les riverains de la rue du bourg) afin d'explorer les différentes pistes d'embellissement de la rue.

La 1^{re} réunion sera programmée au mois de mars 2022.

Dans le cadre de ce projet, l'ensemble des bâtiments publics (atelier, abris bus, local poubelle...) fera l'objet d'actions de rénovation.

9 / Questions diverses :

- Liste projet d'investissement 2022-2026 :

M. le maire fait part de la demande du Conseil Départemental de recenser les projets d'investissements des communes pour la période 2022-2026.

L'accompagnement de ces projets sera garanti par le Contrat Cadre de Partenariat signé entre le Conseil Départemental et la Communauté de communes « Amognes Coeur du Nivernais » ainsi que par le dispositif de la Dotation Cantonale d'Investissement.

Différents projets ont été énoncés.

M. le maire sollicite les élus et les habitants de la commune pour recenser les projets futurs qui pourraient être retenus sous réserve de leur faisabilité financière.

M. le maire souhaite à l'équipe municipale de joyeuses fêtes de fin d'année ainsi qu'à l'ensemble des habitants de la commune.

Le maire clôt la séance à 21h15.

Prochain conseil municipal : Janvier 2022